



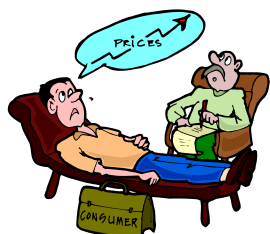
L' **avant-projet de lois relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires** a été analysé par le Conseil commun de la Fonction publique.

A cette occasion, la **FA-FPT**, par la voix de son Président Bruno COLLIGNON, s'est dite déçue du fait que les agents qui subissent des mobilités lors des prochaines étapes de la décentralisation, n'aient pas les garanties suffisantes pour le maintien de leurs droits.

A la même occasion, notre Président fédéral a fortement regretté qu'il n'y ait pas de prise en compte d'un socle commun pour **la protection complémentaire santé** au niveau de tout le pays.

La **FA-FPT** aurait souhaité une participation minimum obligatoire.

A la CUS, ladite protection est toujours en chantier et devrait aboutir pour la fin de l'année.



LE DEGEL N'ARRIVE PAS

Même le Ministre Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction publique, a informé que le gouvernement maintient le gel du point d'indice. Tout le monde sait que l'inflation n'existe pas chez les fonctionnaires.

RETRAITES

Une nouvelle réforme s'engage sur la base du rapport Moreau : la **FA-FPT CUS** vous tiendra régulièrement informés du suivi.

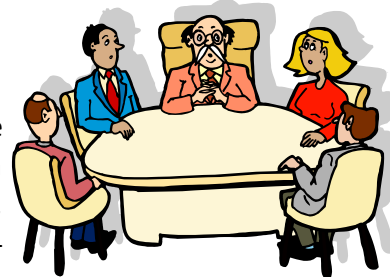
LA CONVENTION ATSEM

Lors du dernier CTP, il a été décidé de se retrouver autour d'une table (élus/Administration/syndicats) pour revoir les derniers points litigieux de cette convention qui devrait s'appliquer à la rentrée de septembre.



AU DERNIER CTP

Depuis toujours, la **FA-FPT CUS** ne s'est pas opposée systématiquement au recours à l'entreprise privée. Notre position a toujours été d'admettre que dans certains cas (grande technicité, spécificité de service) la DSP (Délégation de Service Public) ou la sous-traitance par une société de droit privé ou de droit public pouvait présenter un avantage dans le cadre de l'exécution du service public.



Or, de plus en plus de prestations de nettoyage sont sorties de la régie directe. C'était encore le cas pour des affaires présentées au dernier CTP.

La **FA-FPT CUS** a conditionné son vote à la mise en place d'indicateurs permettant de constater sur le terrain l'efficacité et la rentabilité lors d'un choix de recours à l'entreprise.

Le Vice-Président Robert HERRMANN nous a suivis. Il sera intéressant d'analyser ces indicateurs au bout de quelques mois.

Le Vice-Président Robert HERRMANN nous a, par ailleurs, garanti que l'ensemble du nettoyage de notre vaste maison ne sera pas externalisé. Il a déclaré que la collectivité doit garder son giron de métiers pour des gens qui ne sont pas les plus nantis dans notre société.

SUITE DES NEGOCIATIONS SOCIALES

La délibération présentée au Conseil de CUS le 12 juillet fixera votre temps de travail avec un maintien des 27 jours de congés.

Sera également arrêtée la liste des autorisations d'absence pour raisons familiales.

Notez par ailleurs qu'un régime indemnitaire complémentaire de 100 € sera versé aux agents de catégorie C et B fin septembre.



INTERSYNDICALES EN AOUT

- Sur proposition de l'Administration, une intersyndicale traitant des niveaux de responsabilité cadre A aura lieu le 29 août 2013
- Par ailleurs, une intersyndicale sur le bilan de la nouvelle organisation de la Direction de l'Enfance et de l'Education est prévue pour la seconde quinzaine d'août.



Fédération **A**utonomie
Fonction **P**ublique **T**erritoriale

Syndicat **FA-FPT CUS**

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104
📍 1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG
<http://fafptcus.fr>